



## J'ai commis un delit de vol

Par **maade**, le **17/07/2009** à **17:57**

Bonjour,

J'ai 18ans et ma copine en a 17. On a volé dans 5magasins différents on en a eut chacune pour environ 100€. on sorté du dernier magasin mais la on a sonné et les vigile on débarqué, ils nous on enmené dans une salle a part ils nous on fait vidé nos sacs é ils ont vu lé tonne de fringues qu'on avait volé.alors ils on tout pris il on appelé les magasin pour leur rendre, les policiers sont arrivés, on a du signé des papiers de chaque article et moi jai du signé un papier en plus mais je ne sais pas ce que c'était, un des policiers nous a dit qu'on aurait un casier judiciaire et qu'on recevrai une lettre nous convoquant au tribunal et que nous devrions payé une amende.Mais un autre policier nous a dit que sa lui paraissé bisar tout sa sachant que c'était la premiere fois qu'on volé.

Alors j'auré voulut savoir

- est-ce que nous allons vraiment avoir un casier judiciaire?
- est-ce que le tribunal va vraiment nous convoqué?
- quelle serat le montant de l'amende?
- quel métier le casier judiciaire nous empeche-t-il de faire?
- en combien de temps allons-nous recevoir la lettre du tribunal?

merci de me repondre au plus vite

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **17:36**

Bonjour,

Selon les décisions des dirigeants des magasins, si plainte est déposée ou non, vous serez

effectivement convoqué par un juge. Quand ? ce sera selon les encombrements des tribunaux. Quand au fait de dire "c'est la première fois que vous voliez", sachez qu'un juge va traduire par "c'est la première fois que vous vous faites prendre" et la nuance est d'importance car il ne croira pas un instant à votre affirmation, il en a tellement entendu d'autres.

Tant qu'aucun jugement définitif n'est rendu contre vous, rien ne sera mentionné sur votre casier judiciaire. Par contre, une fois l'inscription faite, beaucoup d'emploi vous seront fermés à commencer par la fonction publique, les banques et les assurances, ce qui touche à la sécurité et au gardiennage, ce qui touche à l'éducation, l'animation, le sport et l'encadrement des mineurs, et bien d'autres professions. Désolé pour vous mais il va falloir assumer maintenant.

Quand à la copine mineure, se sont ses parents, en +, qui vont avoir des problèmes en tant que responsable de leur fille.